



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Epoxy Grip® Maxi Rapide - Résine

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Epoxy Grip® Maxi Rapide - Résine
Description du produit : Peinture.
Type de produit : Liquide.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)	
Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Watco
CRT 2
267 Rue de Berzin
CS 80413 Fretin
59814 Lesquin Cedex, France
No de téléphone: +33 (0) 3 20 52 77 77
N° fax: +33 (0) 3 20 52 38 39
info@watco.fr

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : rpmeurohas@ro-m.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +44 (0) 207 858 1228
Heures d'exploitation : 24 / 7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 2, H411

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38
R43
N; R51/53

SECTION 2: Identification des dangers

- Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Dangers pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Porter des gants protecteurs et une protection oculaire: gants en caoutchouc butyl et Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Contient des composés époxydiques. Peut déclencher une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences particulières d'emballage

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile d'un danger** : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. La préparation peut être sensibilisante pour la peau. Elle peut aussi être irritante pour la peau.

SECTION 3: Information sur les composants**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	
résine époxy de bisphénol-A, poids. mol.moyen ≤ 700	EC: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Indice: 603-074-00-8	25 - <35	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
résine époxy de bisphénol-F, poids. mol.moyen ≤ 700	CAS: 28064-14-4	5 - <25	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
résine pétroleum phénol/méthylstyrenisée	EC: 270-966-8 CAS: 68512-30-1	5 - <10	Xi; R38 R43 R52/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
oxyrane, dérivés mono[alcooolates en C13-15] méthyl]	EC: 268-358-2 CAS: 68081-84-5	1 - <2,5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**4.1 Description des premiers soins**

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Sur la base des propriétés du ou des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, cette préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Elle contient des constituants époxy de masse moléculaire basse, qui sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts cutanés répétés peuvent conduire à une irritation et à une sensibilisation, éventuellement à une sensibilisation croisée avec d'autres composés époxydiques. Il est recommandé d'éviter le contact de la préparation avec la peau, ainsi que l'exposition aux embruns, au brouillard ou aux vapeurs.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700 , résine époxy de bisphénol-F, poids.mol. moyen ≤ 700 , Phenol, methylstyrenated, Oxirane, mono[(C10-16-alkyloxy)methyl] derivs., 1,6-bis(2,3-epoxypropoxy) hexane. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils pour les pompiers

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.
- Autres informations** : Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

6.2 Précautions environnementales

- : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Références à d'autres sections

- : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- : Entreposer conformément à la réglementation locale.
- Remarques sur le stockage en commun**
Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- Autres renseignements sur les conditions d'entreposage**
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions particulières au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. (EN166)

Protection de la peau

Protection des mains

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon.

La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Gants : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: > 8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle gants

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante :

NE 374-3 : 2003

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection du corps : Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467)

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les particules (EN 141)

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Liquide visqueux.]

Couleur : Opaque.

Odeur : Faible

pH : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition : 200°C

Point d'éclair : Non disponible.

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: 1,43
Solubilité(s)	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage n- octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto- inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité du produit et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
10.2 Stabilité chimique	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
10.3 Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
10.5 Matériaux incompatibles	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas d'incendie, des gaz toxiques incluant le CO et le CO ₂ et de la fumée peuvent être générés.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Sur la base des propriétés du ou des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, cette préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Elle contient des constituants époxy de masse moléculaire basse, qui sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts cutanés répétés peuvent conduire à une irritation et à une sensibilisation, éventuellement à une sensibilisation croisée avec d'autres composés époxydiques. Il est recommandé d'éviter le contact de la préparation avec la peau, ainsi que l'exposition aux embruns, au brouillard ou aux vapeurs.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700 , résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700 , Phenol, methylstyrenated, Oxirane, mono[(C10-16-alkyloxy)methyl] derivs., 1,6-bis(2,3-epoxypropoxy) hexane. Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
résine pétroleum phénol/méthylstyrenisée	DL50 Orale	Souris	20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	13600 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>3600 mg/kg	-
oxyrane, dérivés mono[(alcoolates en C13-15) méthyl]	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-

SECTION 11: Informations toxicologiques

résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 microliters 24 heures 2 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-

Conclusion/Résumé

- Peau** : Provoque une irritation cutanée.
Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.
 Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CE50 1,4 à 1,7 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CL50 >42,6 mg/l	Algues	18 heures
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CL50 3,1 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 3,5 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CL50 5,7 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 302B	12 % - Non facilement - 28 jours	-	-
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 301B	10 à 16 % - Non facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	-	-	Non facilement
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	3 à 5	100 à 3000	élevée
oxyrane, dérivés mono[(alcoolates en C13-15) méthyl]	>3	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets**13.1 Méthode de traitement des déchets****Produit**

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en matière de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation de déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : En utilisant les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique, un avis doit être obtenu des autorités appropriées en matière de déchets au sujet de la classification des contenants vides.
Les contenants vides doivent être mis aux rebus ou remis à neuf.
Les contenants non vidés sont des déchets dangereux.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro NU	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Nom officiel d'expédition UN	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. [résine époxy de bisphénol-A, poids.mol. moyen ≤ 700]	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Polluant marin [résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700]	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. [résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700]
14.3 Classe(s) de danger relatives au transport	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Autres informations	Quantité limitée: LQ7 Remarques: (≤ 5L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4 Code tunnel ADR : (E)	Programmes d'urgence ("EmS"): F-A + S-F Polluant marin (P) Remarques: (≤ 5L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4.6	Avion-passagers et avion-cargo Limitation de quantité: 450 L Directives du conditionnement: 964 Avion-cargo uniquement Limitation de quantité: 450 L Directives du conditionnement: 964 Quantités limitées - Avion-passagers Limitation de quantité: 30 Kg Directives du conditionnement: Y 964
----------------------------	---	---	--

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code NC : 3210 00 90

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations CE

COV du produit prêt à l'emploi : II A/j. Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple. Valeur limite en UE pour ce produit: 550g/l (2007) 500g/l (2010.)
Ce produit contient un maximum de 30 g/l de COV.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700 RG 51
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700 RG 51

SECTION 15: Informations réglementaires

- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
- Remarque** : RG 51) Affections professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.
- Références** : Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 - DNEL = Dose dérivée sans effet
 - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 - CPSE = concentration prédite sans effet
 - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert

- Texte complet des phrases de danger abrégées** :
- H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Texte complet des classifications [CLP/GHS]** :
- Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
 - Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
 - Skin Irrit. 2, H315 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2
 - Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

- Texte complet des phrases R abrégées** :
- R38- Irritant pour la peau.
 - R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 - R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Texte complet des classifications [DSD/DPD]** :
- Xi - Irritant
 - N - Dangereux pour l'environnement

- Date d'impression** : 9/07/2015.

- Date d'édition/ Date de révision** : 28/01/2015.

SECTION 16: Autres informations

Date de publication précédente : 28/01/2015.

Version : 1

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Epoxy Grip® Maxi Rapide - Durcisseur

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Epoxy Grip® Maxi Rapide - Durcisseur
Description du produit : Revêtement.
Type de produit : Liquide.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)	
Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Watco
CRT 2
267 Rue de Berzin
CS 80413 Fretin
59814 Lesquin Cedex, France
No de téléphone: +33 (0) 3 20 52 77 77
N° fax: +33 (0) 3 20 52 38 39
info@watco.fr

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : rpmeurohas@ro-m.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +44 (0) 207 858 1228
Heures d'exploitation : 24 / 7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Acute Tox. 4, H332
Skin Corr. 1B, H314
Eye Dam. 1, H318
Skin Sens. 1, H317
Repr. 2, H361d
STOT SE 3, H335
Aquatic Chronic 3, H412

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

SECTION 2: Identification des dangers

Classification	: Repr. Cat. 3; R62 Xn; R20 C; R34 Xi; R37 R43 R52/53
Dangers pour la santé humaine	: Risque possible d'altération de la fertilité. Nocif par inhalation. Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangers pour l'environnement	: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger	:	  
-------------------------------	---	---

Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: Nocif par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités	: Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants protecteurs et une protection faciale: caoutchouc nitrile ou Viton® gants et Porter des lunettes anti-éclaboussures, un masque facial, ou tout autre protecteur facial s'il y a risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures.
Intervention	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Stockage	: Garder sous clef.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: Non applicable.

Exigences particulières d'emballage

SECTION 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Oui, applicable.

Avertissement tactile d'un danger : Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Information sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 4-tert-butylphénol	EC: 273-201-6 CAS: 68953-36-6	35 - <50	Xi; R36/37/38 R43	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	[1]
	EC: 202-679-0 CAS: 98-54-4	10 - <20	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R41, R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d	[1]
m-phénylenebis (methylamine)	REACH #: 01-2119480150-50 EC: 216-032-5 CAS: 1477-55-0 Indice: 216-032-5	10 - <20	T; R23 Xn; R22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1] [2]
triméthylhexane-1, 6-diamine	EC: 247-134-8 CAS: 25620-58-0	5 - <7	Xn; R22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
tétraéthylènepentamine	EC: 203-986-2 CAS: 112-57-2 Indice: 612-060-00-0	1 - <2,5	Xn; R21/22 C; R34 R43 N; R51/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

SECTION 3: Information sur les composants

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
- [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.1 Description des premiers soins

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.
L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.
Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Contient du (de la) acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, m-Xylylènediamine, triméthylhexane-1,6-diamine, tétraéthylènepentamine. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils pour les pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.

Autres informations : Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

6.2 Précautions environnementales

: Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Références à d'autres sections

: Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité :

- Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange.
- Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression.
- Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
- Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles :

- Entreposer conformément à la réglementation locale.

Remarques sur le stockage en commun
Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Autres renseignements sur les conditions d'entreposage
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions particulières au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit ou de l'ingrédient	Valeurs limites d'exposition
m-phénylènebis(méthylamine)	Ministère du travail (France, 7/2012). Remarques: Ministry of Labour (Brochure INRS Ed 984, July 2012). Indicative exposure limits STEL: 0,1 mg/m ³ 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées :

- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. (EN166)

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Gants

: En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: > 8 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile ou Viton® gants

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante :

NE 374-3 : 2003

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection du corps

: Porter un tablier ou une combinaison en cas de risque d'exposition aux éclaboussures. (EN 467)

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Protection respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les particules (EN 141)

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Diverses

Odeur : Amine.

pH : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 100°C

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité : Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1,19

Solubilité(s) : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Caractéristiques d'explosivité : Non disponible.

Propriétés oxydantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité du produit et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
- 10.3 Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matériaux incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
En cas d'incendie, des gaz toxiques incluant le CO et le CO₂ et de la fumée peuvent être générés.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.
L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.
Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Contient du (de la) acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, m-Xylylènediamine, triméthylhexane-1,6-diamine, tétraéthylènepentamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
4-tert-butylphénol	CLmin Inhalation Poussière et buées	Rat	5600 mg/m ³	4 heures
m-phénylenebis (méthylamine)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	1900 mg/m ³	1 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	700 ppm	1 heures
	DL50 Cutané	Lapin	2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
triméthylhexane-1,6-diamine	DL50 Orale	Rat	910 mg/kg	-
tétraéthylènepentamine	DL50 Orale	Rat	2140 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Nocif par inhalation.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
4-tert-butylphénol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
m-phénylenebis (methylamine)	Peau - Léger irritant	Lapin	-	4 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 Micrograms	-
tétraéthylènepentamine	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	5 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	495 milligrams	-

Conclusion/Résumé

- Peau** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Respiratoire** : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction**Conclusion/Résumé**

- : Susceptible de nuire au fœtus.

Tératogénicité**Conclusion/Résumé**

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
4-tert-butylphénol	Aiguë CE50 11,2 mg/l Aiguë CE50 4,5 à 3900 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1,5 mg/l Chronique NOEC 2,3 mg/l Eau douce	Algues Daphnie spec. - Daphnia magna Poisson Poisson - Cyprinus carpio - Adulte	72 heures 48 heures 48 heures 28 jours
m-phénylenebis (methyamine)	Aiguë CE50 10 à 100 mg/l Aiguë CL50 >100 mg/l	Daphnie spec. Poisson	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
4-tert-butylphénol	3,42	67,608297539	faible
m-phénylenebis (methyamine)	0,18	2,691534803	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets**13.1 Méthode de traitement des déchets****Produit**

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en matière de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation de déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : En utilisant les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique, un avis doit être obtenu des autorités appropriées en matière de déchets au sujet de la classification des contenants vides.
Les contenants vides doivent être mis aux rebus ou remis à neuf.
Les contenants non vidés sont des déchets dangereux.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro NU	UN2735	UN2735	UN2735
14.2 Nom officiel d'expédition UN	Amines, liquide, corrosif, n.s. a. [m-phénylenebis (methylamine)]	Amines, liquide, corrosif, n.s.a. [m-phénylenebis (methylamine)]	Amines, liquide, corrosif, n.s.a. [m-phénylenebis(methylamine)]
14.3 Classe(s) de danger relatives au transport	8 	8 	8 
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.
Autres informations	Quantité limitée: LQ22 Remarques: (≤ 1L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4 Code tunnel ADR : (E)	Programmes d'urgence ("EmS"): F-A + S-B Remarques: (≤ 1L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4.6	Avion-passagers et avion-cargo Limitation de quantité: 1L Directives du conditionnement: 851 Avion-cargo uniquement Limitation de quantité: 30 L Directives du conditionnement:

SECTION 14: Informations relatives au transport

			855 Quantités limitées - Avion-passagers Limitation de quantité: 0.5 L Directives du conditionnement: Y 840
--	--	--	---

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code NC : 3210 00 90

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations CE

COV du produit prêt à l'emploi : II A/j. Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple. Valeur limite en UE pour ce produit: 550g/l (2007) 500g/l (2010.)
Ce produit contient un maximum de 30 g/l de COV.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste prioritaire (793/93/CEE) : Référencé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
4-tert-butylphénol	-	-	Repr. 2, H361d	-

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : trimethylhexane-1,6-diamine RG 49) + 49)bis

SECTION 15: Informations réglementaires

- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
- Remarque** : RG 49) Affections provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
RG 49bis) Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.
- Références** : Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 - DNEL = Dose dérivée sans effet
 - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 - CPSE = concentration prédite sans effet
 - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	Sur la base de données d'essais Jugement expert Jugement expert Jugement expert Jugement expert Jugement expert Jugement expert Jugement expert

- Texte complet des phrases de danger abrégées** :
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Texte complet des classifications [CLP/GHS]** :
- Acute Tox. 3, H331 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3
 - Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
 - Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
 - Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
 - Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
 - Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

SECTION 16: Autres informations

Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 2, H361d	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Foetus] - Catégorie 2
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

Texte complet des phrases R abrégées : R62- Risque possible d'altération de la fertilité.
R23- Toxique par inhalation.
R20- Nocif par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des classifications [DSD/DPD] : Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3
T - Toxique
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression : 9/07/2015.

Date d'édition/ Date de révision : 2/02/2015.

Date de publication précédente : 2/02/2015.

Version : 1

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Epoxy Grip® Maxi Rapide- Agrégat

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Epoxy Grip® Maxi Rapide- Agrégat
Description du produit : Peinture. Additif
Type de produit : Solide.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)	
Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Watco
CRT 2
267 Rue de Berzin
CS 80413 Fretin
59814 Lesquin Cedex, France
No de téléphone: +33 (0) 3 20 52 77 77
N° fax: +33 (0) 3 20 52 38 39
info@watco.fr

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : rpmeurohas@ro-m.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +44 (0) 207 858 1228
Heures d'exploitation : 24 / 7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]
Non classé.

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 2: Identification des dangers

2.2 Éléments de l'étiquette

- Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.
- Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Conseils de prudence**
- Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Non applicable.
- Intervention** : Non applicable.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Non applicable.
- Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

Exigences particulières d'emballage

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile d'un danger** : Non applicable.

2.3 Autres dangers

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

SECTION 3: Information sur les composants

- Substance/préparation** : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.1 Description des premiers soins

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.
- Autres informations** : Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.2 Précautions environnementales** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.
- 6.4 Références à d'autres sections** : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- 7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhalier les vapeurs, les embruns ou le brouillard.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
- 7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer conformément à la réglementation locale.
Remarques sur le stockage en commun
Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Autres renseignements sur les conditions d'entreposage
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**
- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions particulières au secteur industriel** : Non disponible.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. (EN166)

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Gants

- : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé : > 8 heures (temps de protection): polychlorure de vinyle (PVC)

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante :

NE 374-3 : 2003

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Protection du corps** : Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467)
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Non applicable.
Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Respirateur anti-poussières.(EN 146)
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non disponible.
- Vitesse de combustion** : Non disponible.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 3.95
- Solubilité(s)** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Solubilité dans l'eau** : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité du produit et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
- 10.3 Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matériaux incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas d'incendie, des gaz toxiques incluant le CO et le CO₂ et de la fumée peuvent être générés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non volatil.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE.

SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en matière de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation de déchet
17 04 02	aluminum

Emballage

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Informations sur les possibilités d'élimination des déchets : En utilisant les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique, un avis doit être obtenu des autorités appropriées en matière de déchets au sujet de la classification des contenants vides.
Les contenants vides doivent être mis aux rebus ou remis à neuf.
Les contenants non vidés sont des déchets dangereux.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Nom officiel d'expédition UN	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	-	-

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code NC : 2818 10 00

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations CE

COV du produit prêt à l'emploi : IIA/j. Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple. Valeur limite en UE pour ce produit: 550g/l (2007) 500g/l (2010.)
Ce produit contient un maximum de 30 g/l de COV.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
- CPSE = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte complet des phrases de danger abrégées : Non applicable.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des classifications [CLP/GHS] : Non applicable.

Texte complet des phrases R abrégées : Non applicable.

Texte complet des classifications [DSD/DPD] : Non applicable.

Date d'impression : 9/07/2015.

Date d'édition/ Date de révision : 8/11/2014.

Date de publication précédente : 8/11/2014.

Version : 1

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.